

**ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET**

ADPEP 45



COMPTE ADMINISTRATIF

MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE LES SAULNIERS

2024

ADPEP 45
25 boulevard Jean Jaurès
CS 15615
45056 ORLÉANS CEDEX 1

MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE LES SAULNIERS
4 rue de la motte aux Saulniers
45760 BOIGNY SUR BIONNE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

I. Présentation de l'association

Notre histoire :

Les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) ont été fondées en 1915 par des inspecteurs d'académie et des instituteurs, initialement pour venir en aide aux orphelins de la Grande Guerre. En 1925, ces orphelins devenant adultes, les PEP décident de se refonder pour s'occuper des « orphelins de la société », c'est-à-dire des enfants et des jeunes délaissés, oubliés ou exclus. Ses actions, complémentaires des missions de l'Éducation nationale, s'adressent à l'enfant et sa famille, sur le temps scolaire ou extra-scolaire. Solidarité et Laïcité sont les maîtres mots de cet engagement militant.

L'association départementale des PEP 45 a été fondée en 1916. Gérant et animant jusqu'en 1936 des centres de vacances, elle se consacre ensuite pleinement à la solidarité : l'association modifie ses statuts en 1967 afin de gérer les établissements spécialisés pour enfants et adolescents. Puis en 1980, l'association étend son action aux adultes en difficultés.

Les PEP 45 en 2024 :

L'association des PEP 45 accompagne aujourd'hui dans une dynamique inclusive environ 1700 personnes en situation de handicap ou en difficulté de la naissance jusqu'à la fin de la vie, dans la scolarité, les soins, la vie sociale et le travail. Les PEP 45 sont par ailleurs particulièrement attentifs au respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées. Pour ce faire, l'association est structurée en 4 pôles :

- Pôle Accompagnement Polyvalent Enfants-Adolescents-Jeunes : CAMSP, CMPP, SESSAD et services/dispositifs associés ;
- Pôle Accompagnement Médico-Socio-Éducatif et Apprentissage : DAME PEP Baule, DAME PEP Giennois et DAME PEP Orléans ;
- Pôle Accompagnement, Accueil et Soins Spécialisés : MAS, SSIAD, SAMSAH, PCPE et ASTUS ;
- Pôle Accompagnement Social et Professionnel : ESAT, Foyers d'hébergement, SAVS, SESSAD Pro, Dispositif d'Inclusion Dans l'Emploi, Service Relais.

Les PEP 45 ont signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et le Conseil départemental du Loiret couvrant la période 2024-2028. Ce CPOM a défini les objectifs stratégiques suivants :

- Prévenir les ruptures de parcours, l'absence ou inadéquation de solution et contribuer ainsi à la structuration de l'offre médico-sociale sur les territoires ;
- Développer les réponses et les pratiques permettant de structurer des parcours inclusifs pour les personnes, adapter l'offre médico-sociale afin de répondre aux besoins et spécificités des personnes accompagnées ;
- Rendre effectif le droit à l'autodétermination des personnes en situation de handicap et prendre en compte l'expression de leur environnement familial ;
- Améliorer la qualité de l'accompagnement et favoriser l'adaptation des pratiques professionnelles ;
- Améliorer l'efficacité, le pilotage des ESMS et garantir l'optimisation des ressources.

Travaux associatifs transversaux menés en 2024 :

- Mise en place de l'annualisation du temps de travail ;
- Travaux relatifs à l'attractivité des métiers ;
- Lancement de la démarche associative pour la mise à jour des DUERP ;
- Poursuite du déploiement du DUI : fin de la formation des ESMS et démarrage du déploiement des services socles (INS notamment) ;
- Démarche d'amélioration continue de la qualité :
 - Poursuite de la mise en place de la GED ;
 - Mise en conformité avec le RGPD ;
 - Lancement de la démarche d'évaluation HAS : sensibilisation, mise en place des instances de pilotage associative et structures ;
- Centralisation partielle du service paie.

II. Présentation du pôle

En 2016, l'Association a mené une réflexion sur la Gouvernance et la Dirigeance de ses structures dont l'un des objectifs était d'harmoniser les pratiques et renforcer le travail collaboratif entre les professionnels entre des structures ayant la même nature.

L'Association s'est alors organisée autour de quatre Pôles dont le Pôle Accompagnement Accueil Soins Spécialisés composé des :

- deux Maisons d'Accueil Spécialisé, La Devinière à Saint Jean de Braye et Les Saulniers à Boigny sur Bionne
- du Service d'Accompagnement pour Adultes handicapés,
- du Services de Soins Infirmiers à Domicile.

La caractéristique commune de ses structures est d'accompagner des adultes atteints d'une déficience motrice associée à une déficience cognitive dont pour un certain nombre l'avancée en âge ou de la maladie accentue les déficiences et les limitations dans la réalisation des actes de la vie quotidienne et dans l'expression des besoins.

Pour compenser ces restrictions et répondre à leurs besoins, les professionnels du PAASS délivrent des prestations de soins et d'accompagnement à partir du lieu de vie de la personne que celui-ci soit dans un lieu de vie privé ou dans une structure.

A ses structures s'y ajoutent :

- l'Equipe Spécialisée Maladie Neuro-évolutive,
- le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées,
- l'Equipe Accompagnement et Soutien pour trouver une solution,
- l'Habitat de l'Envol (Habitat inclusif),
- la Communauté 360.

Le rattachement de ses dispositifs au Pôle lui apporte la particularité de délivrer une globalité de prestations auprès d'un public diversifié que ce soit par :

- l'origine du handicap allant du polyhandicap au trouble du neurodéveloppement,
- l'âge allant de la naissance aux personnes vieillissantes,

- les modalités de délivrance en ambulatoire ou institution.

Pour piloter le Pôle, une organisation reposant sur un Directeur de Pôle et deux Directeurs adjoints positionné chacun sur une Maison d'Accueil Spécialisé et des services, a été mise en place à compter de décembre 2019. Nous avons procédé à l'évaluation de celle-ci en lien avec le cabinet GAERIS qui a conduit à **proposer une redéfinition des périmètres d'intervention des deux Directions-Adjointes** du Pôle en proposant :

- Un directeur adjoint du PAASS en pilotage des deux Maisons d'Accueil Spécialisé ;
- Un directeur adjoint du PAASS en pilotage des services hébergés à Gay Lussac ;

Et ce pour répondre aux besoins identifiés ci-dessus mais aussi être en mesure d'accompagner l'évolution de l'offre et la volonté affichée dans les actions du CPOM de déployer une plate-forme de service au sein du Pôle.

☞ Cette réorganisation est **pour les Maisons d'Accueil Spécialisés** un moyen de :

- **prévenir les divergences** entre les deux structures (et l'effacement du commun par le spécifique)
- **prévenir le sentiment d'injustice et de disparités** de traitement entre les deux Maisons d'Accueil Spécialisés
- **prévenir les effets de triangulation** dans la direction du Pôle ;

☞ Et également pour **Plateau de Gay Lussac** un moyen de :

- proposer une Direction-Adjointe disposant des **moyens de piloter l'évolution de l'offre** des services : notamment la transformation du SSIAD en Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile, le déploiement de l'habitat inclusif sur la commune d'Ormes, le développement de l'intégration professionnelle en milieu ordinaire des adultes autistes sévères, l'intégration de nouvelle mission pour les Pôles de Compétences et de Prestations externalisées..... en permettant un accompagnement de proximité des professionnels pour permettre le changement de culture professionnelle....
- fournir aux cadres de Gay Lussac un appui adapté à leurs missions et objectifs (pilotage opérationnel : financier, administratif, partenariat) (pilotage stratégique : évolution des services, sens des missions, orientations associatives...)

En définitive, une telle organisation donne les moyens :

- d'une plus grande **cohérence managériale**, pour la **clarté** du fonctionnement du pôle, pour la **lisibilité** et le **suivi** des missions, pour l'**efficience** des actions quotidiennes, pour la **coopération transversale**, pour le **sentiment d'appartenance et l'identité** du pôle ;
- D'un accompagnement de l'évolution de l'offre permettant de déployer les actions inscrites au CPOM.

2024 a été marquée par une augmentation de leur activité du Pôle, malgré le fait que nous restons confrontés pour certaines d'entre elles à des difficultés de recrutement qui induit un appel aux personnels remplaçants et à l'intérim de façon importante.

Cette augmentation de l'activité vient pour nous reconnaître l'expertise des plus de 200 professionnels du Pôle. Expertise, notamment reconnue par l'évaluation menée par l'organisme Formavision dans le cadre de notre partenariat sur le déploiement de l'inclusion en milieu ordinaire de travail d'adultes atteints d'autismes avec déficiences intellectuelles associées, en novembre 2024 qui attribue un score de 78 % dans l'atteinte des indicateurs globaux et plus spécifiquement 69 % pour l'item « L'accompagnement repose sur les recommandations de bonne pratique HAS en mobilisant les approches comportementales et développementales ».

Au cours de l'année, nous avons également mis cette expertise au profit des réflexions sur l'évolution de l'offre en participant avec les cadres du Pôle à la définition des objectifs du CPOM négocié au cours de l'année, ainsi que l'élaboration de fiches à destination de l'ARS Centre Val de Loire en vue de l'élaboration du Programme Interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie. La ligne conductrice de ces réflexions a été de renforcer et diversifier l'offre de service pour des publics accueillis en MAS, et de recentrer l'accompagnement sur les capacités des personnes.

Cela a d'ailleurs été un des thèmes de travail des professionnels dans le cadre de l'implémentation de la Pédagogie à la Vie Autonome : un pilote, 10 formateurs et 4 clients (résidents) ont expérimenté cette dernière accompagnée par l'Institut du Mai avec en point d'orgue l'intégration des studios créés sur le site de la MAS LA DEVINIÈRE.

2025 s'inscrira dans la continuité avec la mise en œuvre de :

- La Transformation du Service de Soins Infirmiers à domicile en Service d'autonomie à domicile Mixte en partenariat avec ADOMICILE 45,
- Le Déploiement de la Mission 2 du Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées qui prévoit une intervention sur les situations critiques,
- Et plus globalement la Transformation du Pôle en Plateforme conformément aux engagements du CPOM.

III. Présentation de la MAS LES SAULNIERS

Son histoire

La MAS Les Saulniers a ouvert ses portes sur le site de Boigny-sur-Bionne le 1er juin 2011. L'ouverture s'est faite de manière progressive, avec une montée en charge du nombre de places autorisées entre 2007 et 2016. Les premiers bénéficiaires ont été accueillis dès novembre 2009 en accueil de jour sur le site de la MAS la Devinière à Saint-Jean-de-Braye au P.A.S.A.J.H., préfiguration de la MAS les Saulniers.

La crise sanitaire a accéléré la transformation de l'offre, nous avons travaillé un accueil de jour à part entière regroupant les places d'accueil de jour des deux MAS.

Implantation

Située au 4 rue de la motte aux Saulniers, à proximité du centre-ville de Boigny-sur-Bionne, dans une zone d'activités proche du centre bourg et à proximité d'un parc, la MAS Les Saulniers offre aux personnes accompagnées, un cadre de vie à la fois agréable et fonctionnel. Cette localisation répond au cahier des charges avant ouverture qui prévoyait une implantation dans un rayon de maximum 20 kilomètres du centre hospitalier régional, l'accessibilité par une voie de communication rapide, la proximité d'infrastructures permettant l'insertion des résidents dans la vie de la Cité

L'architecture de la MAS les SAULNIERS

La MAS occupe l'intégralité d'un bâtiment de plain-pied conçu et construit en vue de son ouverture. Les espaces sont structurés comme un village, avec des unités, appelées « quartiers », et un grand couloir faisant office de grande rue. Les locaux sont spacieux, ils permettent une circulation facile des personnes en fauteuil roulant, les espaces sont lumineux.

A son entrée, le visiteur arrive dans un grand hall d'accueil. A sa gauche, il trouve l'accueil et les locaux administratifs (quartier « l'Etoile »), à sa droite un grand espace de restauration (quartier « Champs Elysées »).

En continuant tout droit il arrive dans la grande rue. Il trouve alors deux quartiers, à gauche le quartier « Châtelet », comportant des espaces réservés aux professionnels (salle de réunion, salle de pause) et des locaux d'activités (art thérapie, musicothérapie), et à droite le quartier « Monceau » dans lequel se trouvent les espaces de rééducation (espace Snoezelen, balnéothérapie, salle kiné et bureau des ergothérapeutes).

Enfin, un couloir dessert 4 unités de vie d'une capacité de 11 chambres sauf une qui accueille 12 personnes soit 45 chambres. Un autre bâtiment est accolé au bâtiment principal et construit dans un second temps accueille 10 personnes ayant un diagnostic du spectre autistique et 1 chambre d'accueil de jour.

- Autorisations et capacité d'accueil :

La MAS des Saulniers dispose d'une autorisation de 53 places réparties comme suit

- 33 places d'internat pour personnes polyhandicapées,
- 10 places d'internat pour personnes cérébrolésées,
- 7 places en internat pour personnes présentant des troubles du spectre autistique,
- 3 places d'accueil de jour pour personnes présentant des troubles du spectre autistique
- 2 places d'accueil temporaire pour tous types de déficiences
- 1 place d'accueil temporaire pour personne présentant des troubles du spectre autistique.

Au 1^{er} septembre 2024, un agrément de 3 places supplémentaires d'hébergement permanent ont été octroyées par l'ARS.

Au 31 décembre 2024, 43 personnes sont hébergées en internat et 1 personne est accueillie en accueil de jour.

Une unité de vie « quartier » est fermée faute de recrutement suffisant de professionnels. 3 places sont de ce fait gelées.

- Public accueilli :

La maison d'accueil spécialisée accueille plusieurs profils de personnes :

- Porteuses d'autisme
- Cérébrolésées
- Ou plus majoritairement polyhandicapées.

- Missions et objectifs :

Les Objectifs

- Offrir à la personne de soins de qualité (médicaux, rééducatifs, thérapeutiques), de façon coordonnée et continue ;
- L'accompagner dans la réalisation de tous les actes de la vie quotidienne ;

- Être attentif aux manifestations d'angoisse, aux conduites régressives, et poser des hypothèses de mise en sens de certains comportements ;
- Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé, continu et cohérent, proche autant que faire se peut des souhaits et désirs exprimés par la personne, visant son épanouissement, le maintien de ses acquis, et encourageant son apprentissage et son autonomie ;
- Prendre conscience des capacités des personnes et orienter l'accompagnement en vue de permettre le développement de tous leurs potentiels à travers un regard pluriel et une interdisciplinarité vivante ;
- Ouvrir l'accompagnement sur l'extérieur (par le biais d'activités ou par la participation à des manifestations culturelles, sportives...) et favoriser ainsi la socialisation ;
- Privilégier la vie effective des personnes accueillies et les liens avec les familles, en les informant, les associant et les soutenant ;
- Elaborer un travail de partenariat et une mise en réseau avec les autres associations, établissements et services, les centres de ressources, le groupe de réflexion et le réseau pour l'accueil temporaire des personnes en situation de handicap.

Pour atteindre les objectifs précités, la MAS "Les Saulniers" se fixent les **missions** suivantes :

- Offrir à la personne des soins de qualité (médicaux, rééducatifs, thérapeutiques), de façon coordonnée et continue.
- L'accompagner dans la réalisation de tous les actes de la vie quotidienne.
- Être attentif aux manifestations d'angoisse, aux conduites régressives et poser des hypothèses de mise en sens de certains comportements.
- Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé, continu et cohérent, proche autant que faire se peut des souhaits et désirs exprimés par la personne, visant son épanouissement, le maintien de ses acquis, et encourageant son apprentissage et son autonomie.
- Prendre conscience des capacités des personnes et orienter notre accompagnement en vue de permettre le développement de tous leurs potentiels à travers un regard pluriel et une interdisciplinarité vivante.
- Ouvrir l'accompagnement sur l'extérieur (par le biais d'activités ou par la participation à des manifestations culturelles, sportives...) et favoriser ainsi la socialisation.
- Privilégier la vie affective des personnes accueillies et les liens avec les familles, en les informant, les associant et les soutenant.
- Elaborer un travail de partenariat et une mise en réseau avec les autres associations, établissements et services, les centres de ressources, le groupe de réflexion et le réseau pour l'accueil temporaire des personnes en situation de handicap.

IV. Ressources humaines

- Évolution des effectifs.

	2024		
	F	H	TOTAL
CADRES HIERARCHIQUES	3		3
ADMINISTRATIF - ENSEMBLE DU PERSONNEL	2,5	1	3,5
SERVICES GENERAUX - OUVRIERS	3,55		3,55
EDUCATIF - AIDES MEDICO-PSYCHOLOGIQUE	8	1	9
EDUCATIF - EDUCATEURS SPECIALISES		1	1
EDUCATIF - MONITEURS EDUCATEURS	4		4
EDUCATIF - AUTRES PERSONNELS	15,41	0,8	16,21
PARAMEDICAL - AUXILIAIRES DE SOINS	16,85	1	17,85
PARAMEDICAL - INFIRMIERS	4		4
APPRENTISSAGE	1		1
TOTAL	58,31	4,8	63,11

- Formations réalisées (en complément de la partie pôle).

FORMATIONS COLLECTIVES 2024	Nombre salariés
CLEA Numérique	3
Modules AS	2
SNOEZELEN	4
AFGSU 2	3
ABA	5
PSSM	2

SST	1
TUTORAT	5
RECYCLAGE AFGSU 2 : 25 novembre	3
MOBILISATION	5

- Implication des équipes (réunions, groupes de travail).

Différents temps de communication sont planifiés au sein de l'établissement entre les professionnels de la même profession, quartier ou en interdisciplinaire.

L'objectif premier est la transmission des informations en direct et en concomitance.

Ces temps d'échanges structurés sont réalisés entre pairs ou animés par les cadres de proximité.

1. Les temps de transmissions

Des temps de transmissions se tiennent :

- Sur les 4 quartiers entre chacune des équipes en poste et leur relève :
 - Le matin de 7h à 7h30
 - Le midi de 14h à 14h30
 - Le soir de 21h30 à 22h
- Pour les IDE quotidiennement (sauf samedi-dimanche) de 13h30 à 14h
- Pour les maitresses de maison : un cahier de liaison a été mis en place

2. Les réunions d'équipe

- Des 4 quartiers

Ces réunions pluridisciplinaires ont lieu le mardi ou jeudi après-midi et ont une durée de 1h30. Un système d'auto-remplacement est mis en place pour assurer la continuité de service. Un ordre du jour est préétabli. Elles sont animées par les chefs de service et cadre de santé, en fonction de l'ordre du jour. Cette réunion regroupe les professionnels du quartier, aides-soignants, AMP, AES, ME, psychologue l'infirmier et ergothérapeute.

Ces temps dédiés permettent notamment :

- D'échanger et d'élaborer sur l'accompagnement des résidents
- De réaliser les synthèses et de construire les projets d'accueil des résidents
- De questionner et de ressortir les problématiques rencontrées sur les différents champs (santé, social, culturel ...)
- D'aborder des thématiques institutionnelles et d'équipe.
- De bénéficier d'apports théoriques ponctuels

Ces réunions sont essentielles à l'équilibre et à la dynamique d'équipe. Les professionnels partagent leur expérience du terrain, gagnent en compétences par l'étayage théorique apporté par les cadres et réinterrogent leurs pratiques professionnelles. Ces temps d'échange permettent la prise de recul et d'appréhender l'accompagnement de l'usager et l'institution dans sa globalité pour mieux comprendre les enjeux et coordonner les actions.

Chaque réunion d'équipe donne lieu à un compte-rendu.

- Des IDE /Médecin

Chaque semaine, le médecin, les IDE et la cadre de santé, font le tour des résidents en staff, le médecin peut également étudier les nouvelles demandes d'accueil temporaire ou définitif. Ce temps a lieu le mercredi après-midi de 15h à 16h. En cas de visite de préadmission, nous organiser également un temps d'échange avec le médecin sur ce temps.

- Des psychologues

Un temps de rencontre avec les psychologues a été mis en place pour échanger avec elles sur les difficultés et le travail au sein de l'établissement.

- Des maitresses de maison

Elles sont un temps de réunions de 2h une fois toutes les 3 semaines. Ce temps permet d'organiser les différentes tâches, revoir les procédures et de partager les difficultés. Un compte rendu est établi.

- Des Moniteurs éducateurs et éducateurs spécialisés (MEEDS)

Elle a lieu une fois par semaine, pour organiser les différentes activités et projets culturels ou sportifs de l'établissement. Y participent les éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs et/ou un représentant de chaque service, l'arthérapeute. Sont parfois invités des partenaires extérieurs et le cadre de proximité sur sollicitation.

3. Les temps médicaux

Un planning de rencontre (généralement le mercredi de 14h30 à 15h) est établi sur l'année pour permettre au médecin accompagné d'une IDE et de la cadre de santé de rencontrer une équipe de quartier. Les membres de l'équipe échangent avec le médecin sur l'état de santé, les changements de comportements, le sommeil, l'appétit des résidents. Ils étudient également les questionnements des familles et des proches afin de leur apporter une réponse rapide.

4. Les points numériques : commissions et formations numériques

Des temps de formation (30 min) à l'utilisation du numérique avaient été mises en place en 2021 sur tous les quartiers avec un roulement sur 5 semaines, le mercredi de 14h30 à 15h.

- D'avoir connaissance des installations et matériels numériques en place dans la MAS
- De savoir utiliser les outils numériques en place dans les MAS
- De découvrir des innovations technologiques

5. Les réunions de direction

Elles se déroulent une fois par semaine le lundi de 10h à 12h30, en salle de réunion, elles permettent de réunir l'ensemble de membre de l'équipe de direction afin d'échanger sur :

- Le déroulement de la semaine, agenda de la semaine à venir,
- La vie institutionnelle
- Les différents rendez-vous d'admissions
- La vie des équipes
- Les ressources humaines, les absences et autres...
- Les candidatures
- Les stagiaires
- Les résidents
- Un point sanitaire et les nouvelles directives.

Cette instance permet de réfléchir et de prendre les décisions de manière concertée.

Un compte rendu suivant une trame associative est accessible sur le Share point.

6. Les réunions générales lors des journées institutionnelles

Indicateurs communs	2024
Nombre de postes vacants au 31/12/2024	25.45 ETP (18 ETP AS/AES) + 1 ME + 3 IDE + 0.5 Psy + 0.5 ergo + 1.45 MM + 1 nuit
Taux d'absentéisme	0.15 %
Taux de rotation du personnel	0.4%
Nombre de professionnels ressources par thématiques (CNIA, polyhandicap, TND...) permettant le transfert de savoirs	1 possédant un DU autisme
Nombre d'apprentis ou de contrats de professionnalisation	4 contrats d'apprentissage et 4 contrats de professionnalisation = 8
Taux de professionnels ayant bénéficié d'une action de formation en lien avec l'utilisation des outils numériques	3 Cléa numérique 5%

Commentaires :

V. Activité et accompagnement des personnes

- Nombre de personnes accompagnées ;

Au cours de l'année 2024, 47 personnes ont été accompagnées au sein de la MAS des Saulniers.

2 personnes sont décédées et 1 personne a rejoint la formation PéVa sur le site de la MAS de la Devinière.

2 personnes ont intégré la MAS des Saulniers après sollicitation dans le cadre d'un GOS.

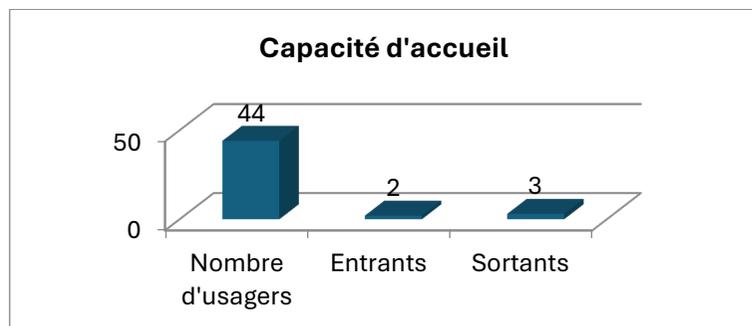
Colonne1	Nombre de places	Taux d'occupation retenu	Activité prévisionnelle	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018
INTERNAT	44	89%	14 293	14417	14417	14363	14687	15032	14439	14422
TEMPORAIRE	3	89%	974	59	59	540	1049	673	648	618
EXTERNAT	3	75%	567	154	154	92	33	680	1450	1918

		Nbre de Chambre	Places Occupées au 31/12/2024
TROCADERO	6	11	0
LATIN	11	12	12
ST GERMAIN	11	11	11
PALAIS ROYAL	10	11	11
MONTMARTRE	7	10	11
	45 places	55 chambres – hors Troca 44	45 places

- Profil des usagers (âge, sexe, pathologies, signalements, IP, etc.).

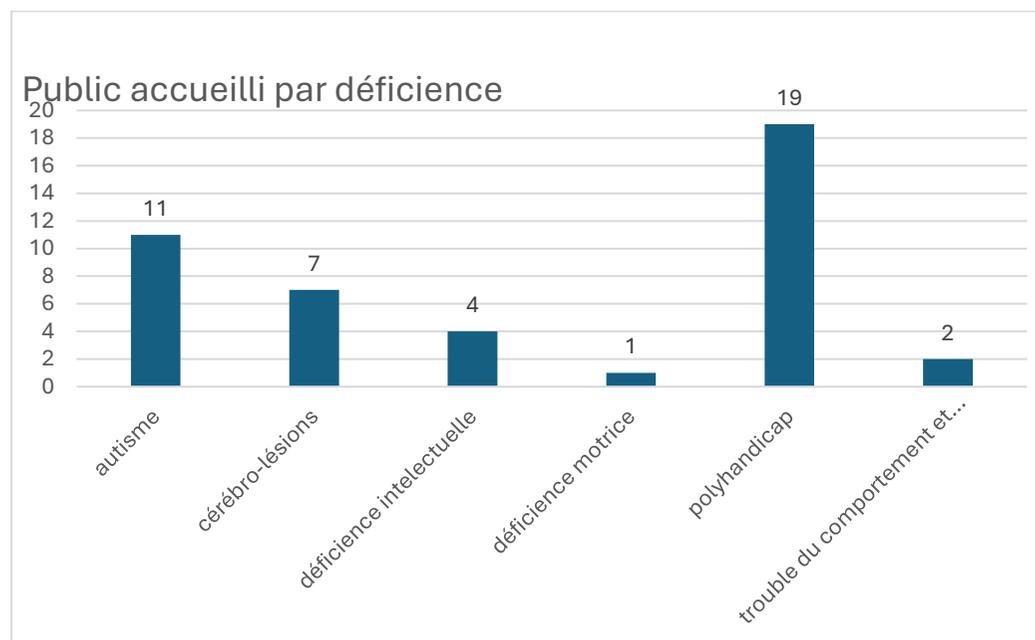
Au 31 décembre 2024, 44 personnes étaient accueillies à la MAS des Saulniers :

- 44 en hébergement permanent
- 1 en accueil de jour

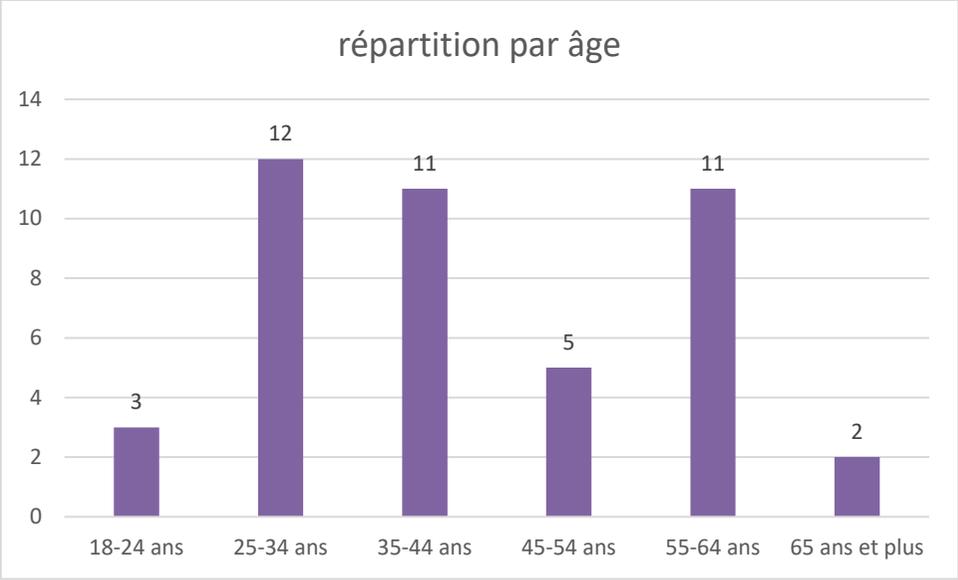
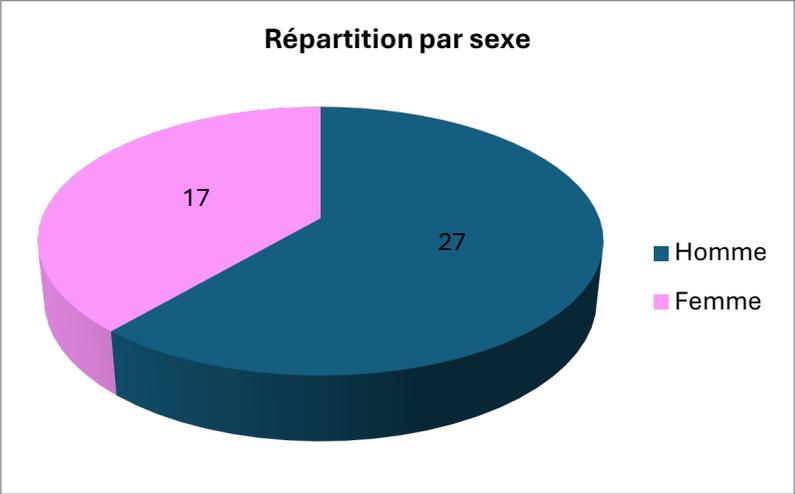


Durant l'année 2024, nous pouvons dénombrer 2 personnes entrantes et 3 sortantes : 2 personnes décédées et 1 personne entrée en formation Péva sur le site de la MAS de la Devinière.

Conformément à l'agrément dont dispose la MAS des Saulniers, le public accueilli est majoritairement en situation de polyhandicap, 7 porteuses de cérébralésions et 11 personnes sont accueillies au sein du quartier Montmartre TSA. Néanmoins d'autres profils sont accueillis en réponse aux besoins des personnes en liste d'attente.



Conformément à l'agrément dont dispose la MAS des Saulniers, le public accueilli est majoritairement en situation de polyhandicap, 7 porteuses de cérébralésions et 11 personnes sont accueillies au sein du quartier Montmartre TSA. Néanmoins d'autres profils sont accueillis en réponse aux besoins des personnes en liste d'attente.



Un constat est fait que deux plages d'âge émergent (26 personnes de moins de 45 ans et 18 personnes de plus de 45 ans). Cet état des lieux nécessite un accompagnement différent dans les envies et attentes des résidents. Cela implique un double dynamique de rythme de vie et d'activités proposées par les professionnels. La moyenne d'âge des personnes accueillies est de 43 ans.

Liste d'attente :

En 2024, 82 demandes d'admission ont été suivies contre 38 en 2023. La typologie des déficiences est majoritairement : des personnes cérébro lésées, présentant des troubles du spectre autistique. Nous avons pu faire le constat que les personnes ayant fait des demandes cette année disposent de capacités supérieures aux précédentes années. Cela se traduit par un langage verbal et pour un bon nombre l'utilisation d'outils numériques de communication

Néanmoins, 17 ré orientations ont été faites en 2024 au regard de leur orientation mais aussi de leur autonomie.

Cet état des lieux nous conduit à considérer un double enjeu permettant différentes formes d'accompagnement et permettre de respecter les différents rythmes de vie et d'autonomie.

L'équipe de direction des deux maisons d'accueil spécialisées a pour but d'accompagner la culture du changement prenant en considération les spécificités de chaque accompagnement proposé au sein des deux structures.

- Modalités et types d'accompagnement proposés.

Les MAS accueillent des adultes handicapés ayant une orientation MAS délivrée par la Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées.

Elles « reçoivent, [...] des personnes handicapées, des personnes adultes qu'un handicap intellectuel, moteur ou somatique grave ou une association de handicaps intellectuels, moteurs ou sensoriels rendent incapables de se suffire à elles-mêmes dans les actes essentiels de l'existence et tributaires d'une surveillance médicale et de soins constants. »

Elles « doivent assurer de manière permanente aux personnes qu'elles accueillent :

1. L'hébergement ;
2. Les soins médicaux et paramédicaux ou correspondants à la vocation des établissements ;
3. Les aides à la vie courante et les soins d'entretien nécessités par l'état de dépendance des personnes accueillies ;
4. Des activités de vie sociale, en particulier d'occupation et d'animation, destinées notamment à préserver et améliorer les acquis et prévenir les régressions de ces personnes.

Au sein de la maison d'accueil spécialisée, il existe 4 unités de vie :

- Le quartier « Palais Royal » accueille 11 personnes en situation de polyhandicap
- Le quartier « Saint Germain des Prés » accueille 11 personnes en situation de polyhandicap, qui présentent un niveau de dépendance important,
- Le quartier « Latin » accueille 12 personnes cérébrolésées ou atteintes de maladies neuro-évolutives.
- Le quartier « Trocadero » fermé à ce jour, avec une capacité de 11 chambres.

Après cette fermeture, une nouvelle répartition des usagers a été pensée permettant uniquement l'accueil en hébergement permanent. Aucun accueil temporaire n'est possible pour le moment.

En 2025, une rénovation des 4 unités de vie est prévue notamment pour rénover les sols usés prématurément par les passages de fauteuils roulants ainsi que les salles de bain. Du décochoc sera positionné sur tous les murs pour protéger les peintures et les murs.

Le quartier « Montmartre » est situé dans un bâtiment adjacent, relié au bâtiment principal par un passage couvert, il accueille 10 adultes présentant des troubles du spectre autistique et/ou des troubles envahissants du développement et 1 personne en accueil de jour. Chaque résident dispose d'une chambre individuelle. En 2021, la salle "quiétude" sur le quartier Montmartre a vu le jour. Le choix des matériaux et les différentes options ont été réfléchis avec l'aide de la plateforme numérique. Cet espace est en libre-service pour les résidents, des scénarii ont été travaillés pour répondre au mieux à leur besoin et pour diminuer les tensions ou les comportements problématiques.

Le projet d'établissement prévoit la personnalisation des chambres. La plupart disposent d'une salle de bains individuelle, certaines étant partagées entre deux chambres. Les repas sont habituellement servis dans les quartiers, surtout durant la période de pandémie.

Les quatre quartiers situés dans le bâtiment principal proposent un espace commun, avec salle à manger, cuisine et espace de vie.

Dans le quartier Montmartre, cet espace est situé à l'opposé des chambres, prenant ainsi en compte les particularités sensorielles des adultes avec autisme.

La libre circulation des personnes est favorisée dans le respect des potentialités de chacun, grâce à l'existence d'une porte automatique entre les quartiers où vivent les résidents et le hall d'entrée. Cette porte a été financée grâce à l'aide de mécènes. Certains résidents ont la possibilité de commander l'ouverture de cette porte, leur donnant un accès en autonomie vers le hall d'entrée et les locaux professionnels. D'autres, que la possibilité de sortir de l'établissement pourrait mettre en danger, ne peuvent passer cette porte qu'en étant accompagnés.

Un travail de collaboration a été mené entre les équipes et la plateforme numérique pour permettre aux résidents, en fonction de la potentialité de contrôler leur environnement : ouverture de portes de chambres, allumer ou éteindre la lumière, adaptation des systèmes d'appel.

- Diversification de l'offre d'accompagnement.

- **Indicateur** : Tableau d'activité prévisionnelle actualisé du CPOM disponible ([cliquez-ici](#))

Indicateurs communs	2024
<i>Taux de projets intégrant une évaluation (fonctionnelle, éducative, technique, ...)</i>	10
<i>Nombre de professionnels ayant suivi une action de sensibilisation à la démarche PéVA</i>	60 lors de la journée institutionnelle de février 2024
<i>Part des PAP réalisés dans le DUI</i>	56%

[Commentaires :](#)

VI. Participation et consultation de la personne accompagnée

- CVS et autres formes de participation

Date de la dernière élection	Novembre 2021
Nombre de réunions	4
Dates des réunions	13 mars 2024, 12 juin 2024, 16 octobre 2024, 29 novembre 2024

- Autres actions (autodétermination, rencontres familles).

Des réunions des familles ont été organisées en fin d'année 2024 afin de présenter les membres de la direction et d'aborder des sujets et projets pour l'année 2025.

Indicateurs communs	2024
<i>Part des professionnels formés à l'autodétermination</i>	0
<i>Part des usagers formés à l'autodétermination</i>	0
<i>Part des représentants légaux formés à l'autodétermination</i>	0

Commentaires :

VII. Qualité et évaluation

- Actions mises en place pour l'amélioration continue

Intégrer le tableau *plan d'amélioration continue de la qualité* en annexe

Le plan d'amélioration continue de la qualité sera élaborée en 2025 grâce aux évaluations de Forma vision et du DUERP.

Tableau des instances (Copil Asso, groupes, ...)

Type d'instance	COPIL associatif	COPIL Qualité structure	Autres instances abordant la démarche qualité (démarche évaluation)
Nombre de séances	2024 : 1 (réunion lancement)		
2		COPIL qualité	
2		Commission planning	

- Travaux relatifs aux évaluations.

- Plaintes et EI :

	Reçues	Traitées
Nombre de plaintes et réclamations	2	2
Nombre d'évènements indésirables	106	96
Nombre d'évènements indésirables graves		
Nombre d'évènements indésirables graves liés aux soins		

Indicateurs communs	2024
<i>Part des professionnels de l'accompagnement formés à l'évolution du public accueilli</i>	0
<i>Part des professionnels ayant participé à une sensibilisation aux RBPP</i>	100%
<i>Taux de personnes ayant participé à des sessions d'analyse des pratiques</i>	0%

Commentaires :

VIII. Partenariats et ouverture vers l'extérieur

➤ **De soins :**

- Pharmacie de Boigny sur Bionne
- laboratoire abraysien
- démarche handirect
- Echoradom
- Espace médical
- Bastide
- LNA
- Kinésithérapeute
- Prestataires ergothérapie

➤ **D'activités culturelles, sociales et sportives :**

- Equithérapie
- Handisport

➤ **Coopérations avec les acteurs locaux (santé, social, éducatif).**

- CCAS Saint Jean de la Ruelle

➤ **Participation à des événements territoriaux**

- Sorties à la médiathèque
- Participation événements sportifs

➤ **Événements organisés.**

- FestiMAS
- Groupes de musique
- Gouter de Noël

IX. Synthèse et perspectives

- Synthèse du rapport d'activité 2024 :

➤ **Harmonisation des pratiques**

- Dynamique de pôle

➤ **Mise en conformité**

- plan de maîtrise sanitaire
- circuit du médicament

➤ **Projets institutionnels**

- Péva
- vie institutionnelle
- DUERP
- Professionnalisation de professionnels remplaçants dans le but de pourvoir aux postes non pourvus

- Perspectives 2025 :

➤ **Mise en conformité et amélioration de la qualité**

- plan d'action DUERP et PAPRIACT
- consolidation PMS
- actualisation de tous les PAP
- formalisation et ré actualisation des procédures
- Préparation des évaluations ESMS
- déploiement logiciel temps/planning

➤ **Recrutement**

- Poursuite des actions de recrutement

➤ **Plan de formation**

- poursuite des actions de formation (contrat d'apprentissage et de professionnalisation)
- Evaluation Forma vision
- montée en compétences

➤ **Projets institutionnels**

- Ré ouverture « quartier Trocadero »
- ré habilitation des unités de vie
- ré aménagement du quartier Montmartre